



Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260303-CA_CCAS_02_06-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 Mars 2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le lundi 16 Février 2026 et se sont réunis le mardi 3 Mars 2026 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 14 – pouvoir : 1 – votants : 15 – absents : 2.

Étaient présents : Mesdames Pascale LOISELEUR, Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE, Florence MIFSUD, Magalie BENOIST, Véronique PRUVOST-BITAR, Geneviève GUINJARD, Marie-Jeanne MICLO et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Henri BACLET Amauld DE FRANSSU, Dominique DUMONT, Denis RENAUDIN et Alexis DERACHE.

A donné mandat de voter en son nom : Monsieur Patrice REIGNAULT à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

Absents : Madame Françoise BALOSSIER, Monsieur Jean-François HOUETTE.

Présidente de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Rapporteur : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

N°06– AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.23-11

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à la somme de 98 234,34 €,

Considérant que l'excédent de financement de la section investissement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à la somme de 89 183,79 €,

Madame la Présidente propose de bien vouloir,

- INSCRIRE la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 au compte R002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 98234,34 €, dans le budget primitif 2026.

- INSCRIRE l'excédent d'investissement 2025 au compte R001 « Résultat d'investissement reporté » pour un montant de 89183,79 €, dans le budget primitif 2026.

L'exposé entendu,

Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité,

- INSCRIT la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 au compte R002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 98234,34 €, dans le budget primitif 2026.

- INSCRIT l'excédent d'investissement 2025 au compte R001 « Résultat d'investissement reporté » pour un montant de 89183,79 €, dans le budget primitif 2026.

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260303-CA_CCAS_02_06-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

POUR COPIE CONFORME



Handwritten signature in blue ink.

Marline PALIN SAINTE AGATHE
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale